

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Agréé par la Commission Communautaire Française



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Place des Barricades, 1 à 1000 Bruxelles – Tél. : 02/504.90.10

e-mail : info@sapham.be – Banque : BE12 2100 1627 0992

N° d'entreprise : 0451-682 775

Partenaire d'  inclusion

Avec le soutien de  SOLVAY

POUVOIR ORGANISATEUR: SAPHAM ASBL

Président du Conseil d'Administration :	Pascal LEGROS
Chargées de la gestion journalière :	Pascale CARRIER (Directrice) Marie-Claire CASTERMANS (Directrice Adjointe)
Numéro d'entreprise	0451 682 775
Siège social :	1 Place des Barricades à 1000 Bruxelles
Tél :	02/504.90.10
E-Mail :	info@sapham.be

DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le SAPHAM est un service d'accompagnement agréé par la Commission Communautaire Française et créé par l'association de parents Inclusion (section de Bruxelles).

Le SAPHAM est une asbl sans appartenance politique, philosophique ou religieuse, consacrée à l'inclusion des enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle ou un retard de développement.

Le Service répond aux demandes d'accompagnement faites par la personne elle-même, sa famille ou son représentant légal. Les demandes sont reçues en cours de grossesse, à la naissance de l'enfant ou à tout autre moment de la vie de la personne, sur simple appel téléphonique suite auquel un contact sera établi avec la responsable d'équipe concernée (équipe enfants ou équipe adultes) et un rendez-vous sera proposé.

Le Service d'accompagnement

- analyse en équipe pluridisciplinaire la demande de la personne ou de sa famille et propose un projet d'accompagnement individualisé pour y répondre au mieux;
- signe avec la personne ou sa famille une convention d'accompagnement qui reprend le projet et toutes ses modalités;
- poursuit les objectifs fixés avec la personne et/ou sa famille dans le respect de la déontologie, de la vie privée du bénéficiaire et de la protection légale de ses données personnelles ;
- encourage l'inscription au Service PHARE ;
- donne toute l'information utile concernant le handicap, les services, les institutions, ... pour permettre à la personne ou à sa famille de mener elle-même les démarches en vue de réaliser son projet de vie
- associe activement la personne ou sa famille à ses interventions et l'informe de toutes les démarches entreprises en vue de la réalisation des objectifs fixés dans la convention.

La personne et/ou sa famille

- participe aux réunions de concertation ;
- prévient le SAPHAM en cas d'annulation d'un rendez-vous ;
- informe le SAPHAM des modifications de sa situation qui peuvent influencer le travail pluridisciplinaire d'accompagnement ;
- acquitte le montant des factures d'accompagnement, d'accueil et d'activités
- avertit l'accompagnateur s'il souhaite interrompre le suivi;
- respecte le personnel et le matériel du SAPHAM
- en cas de non-respect de ces dispositions, le SAPHAM se réserve le droit de mettre fin à l'accompagnement et de réclamer l'éventuel remboursement des dégâts

Une première rencontre permet de déterminer les besoins de la personne pour l'année en cours. Les objectifs sont repris dans une convention annuelle signée par les deux parties. Dans cette convention sera aussi détaillé le projet d'accompagnement individualisé qui explique par quels moyens le SAPHAM essaiera de rencontrer les objectifs fixés. Le projet sera évalué chaque année et une nouvelle convention signée en cas de poursuite de l'accompagnement.

Selon l'exigence légale, la personne contribue aux frais de l'accompagnement et des activités auxquelles elle participe. Elle verse à cet effet une contribution financière forfaitaire de 7,50€ par mois (ou 45 € par période de 6 mois ou 90 € par an, répartis sur deux factures semestrielles de 45 €), quel que soit le type d'accompagnement et indépendamment de la fréquence des rendez-vous. En cas de difficulté financière avérée, un forfait moins élevé peut être proposé et indiqué dans la convention. Les activités (loisirs, stages, Répit, Zimzigo, Récré...) sont facturées séparément. Des factures mensuelles, trimestrielles ou semestrielle sont adressées à la personne concernée et payables sur le compte BE12 2100 1627 0992. En cas de non-paiement, et après avoir contacté la personne ou sa famille, le service se réserve le droit de mettre fin à l'accompagnement ou aux activités proposées.

Une permanence téléphonique est assurée le matin, du lundi au vendredi (ou par un répondeur). Le service est accessible les jours ouvrables uniquement sur rendez-vous.

Le SAPHAM se compose de deux équipes pluridisciplinaires : l'équipe Enfants et l'équipe Adultes. Celles-ci s'appliquent à répondre aux besoins et aux demandes de la personne et de sa famille, de manière individualisée et diversifiée. Elles veillent aussi à la bonne circulation des informations et favorisent la collaboration active avec l'ensemble des intervenants.

PARTICIPATION

Les personnes accompagnées et leur famille sont invitées lors de l'évaluation annuelle du projet individuel d'accompagnement (ou à tout autre moment s'ils le désirent) à faire part de leurs souhaits et remarques quant aux activités proposées par le SAPHAM et aux interventions menées par le service.

RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL ET DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Le SAPHAM respecte les règles du secret professionnel et la législation en vigueur sur la protection des données personnelles.

Pour la bonne réalisation de son travail, l'accompagnateur partage les informations nécessaires à son activité avec son équipe (au sein du SAPHAM).

Dans le cas où le partage d'informations s'avère nécessaire avec des personnes extérieures au SAPHAM, il se fait dans le respect des conditions suivantes :

- obtenir l'accord de la personne concernée ou de son tuteur;
- partager uniquement les informations strictement nécessaires ou utiles.

LES MODALITÉS D'INTRODUCTION DES RÉCLAMATIONS ET LEUR MODE DE TRAITEMENT

Si la personne n'est pas satisfaite des interventions ou des activités proposés, elle en parlera en premier lieu aux accompagnateurs qui la suivent. Si aucun accord n'est trouvé, la personne s'adressera au coordinateur de l'équipe, qui en discutera avec la directrice.

En cas de litige persistant, toute réclamation sera faite par écrit et adressée au Président du Conseil d'administration de l'ASBL.

La personne peut également introduire cette réclamation auprès du Service PHARE ou de l'inspection du SPFB.

LES COORDONNÉES DE L'ADMINISTRATION

Commission Communautaire Française (COCOF)

Service PHARE

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles

Tél. : 02/800 80 00.

Service Inspection du SPFB (service public francophone bruxellois): ☎02 800 83 50 ou courriel inspection@spfb.brussels

ASSURANCES

Une assurance en responsabilité civile est conseillée à tout participant pour l'accès à l'une de nos activités (accueil et loisirs).

Le SAPHAM a souscrit à une assurance « Accidents corporels et de responsabilité» (n° de contrat 500.072.787). Les personnes sont couvertes, sous certaines conditions, pendant la durée de leur présence dans les locaux ou pendant les activités du SAPHAM.

LA GESTION DE L'ARGENT DU BÉNÉFICIAIRE

Les membres du personnel ne peuvent gérer ou conserver l'argent ou les biens de la personne handicapée sauf dans des cas particuliers et en accord avec l'administrateur de biens. Chaque dépense sera justifiée par un document (reçu, ticket de caisse, facture, etc...).

LA PRISE ET L'UTILISATION DE PHOTOS

La Commission de la protection de la vie privée recommande de requérir un consentement écrit pour la prise et l'utilisation de photos.

Cette rubrique est à compléter sur la convention annuelle et peut être modifiée officiellement par le bénéficiaire ou sa famille, à tout moment.

L'EQUIPE ENFANTS (enfants et adolescents)

Coordination : Maud CHARLIER, psychologue

L'équipe Enfants propose un accompagnement pour les enfants et les adolescents dès l'annonce du diagnostic ou dès la naissance et jusqu'à la fin de leur scolarité.

Notre équipe mobile propose une aide individualisée à domicile et dans les différents lieux de vie de l'enfant (domicile, crèche, école,...), sur base des demandes et des besoins de la famille.

Nous soutenons l'enfant dans les différentes étapes de son développement.

Nous rencontrons les parents, leur apportons une écoute et les accompagnons dans leur cheminement et leurs démarches. Nous collaborons avec les divers intervenants (médecins, paramédicaux, enseignants, ...).

A l'école ou à la crèche, nous favorisons les liens entre la famille et les équipes éducatives et en proposant un espace de concertation et de réflexion. Nous veillons à la cohérence du projet en collaboration avec toutes les personnes impliquées et proposons les adaptations pédagogiques nécessaires à l'enfant.

Un soutien spécifique peut être proposé aux enfants qui sont en inclusion scolaire. L'accompagnement global se complète alors avec un suivi scolaire adapté aux besoins tant de l'enfant que de l'enseignant.

Nous aidons la famille à trouver des activités extra-scolaires adaptées à son enfant si elle le souhaite.

Nos activités supplémentaires :

Le SAPHAM organise également des activités pour enfants à besoins spécifiques. Ces activités sont variables en fonction des demandes et visent le développement et l'épanouissement des enfants selon leur âge et leurs besoins.

Un dossier contenant les informations utiles à une bonne prise en charge de leur enfant sera rempli avec les parents.

Sauf décision médicale, tout enfant est vacciné selon les modalités déterminées par l'ONE dans le cadre du schéma élaboré par la Communauté française.

La halte-accueil : La Récré

La Récré est une halte-accueil autorisée par l'ONE pour l'accueil de 8 enfants. L'accès à La Récré est soumis au Règlement d'Ordre Intérieur spécifique exigé par l'ONE (en annexe, le cas échéant) et réservé aux enfants accompagnés par le SAPHAM ou un autre service d'accompagnement (dans ce cas, la convention d'accompagnement avec le SAPHAM précisera les objectifs respectifs de chaque service d'accompagnement).

Le SAPHAM accorde une place essentielle à l'organisation de journées d'accueil adaptées et de qualité pour des enfants de 0 à 6 ans. La Récré permet à l'enfant d'expérimenter une séparation en douceur et permet aux parents de se consacrer un peu de répit et de temps.

La Récré peut accueillir les enfants un ou plusieurs jours par semaine, entre 8h00 et 18h00, selon l'horaire défini dans la convention d'accueil signée avec les parents. Tous les enfants sont attendus avant 10h00, sauf situation particulière discutée préalablement avec l'accompagnant. La première visite de la Récré est organisée sur rendez-vous afin de ne pas perturber les activités en cours.

Une participation financière de 5€ par journée d'accueil est demandée. Elle est facturée tous les 3 mois et payable sur le compte de l'asbl, sauf accord particulier fixé dans la convention.

En cas de non-respect des dispositions prévues dans le ROI de La Récré, le SAPHAM se réserve le droit de mettre fin à l'accueil de l'enfant.

Les loisirs pour enfants: le Petit Pont

Des activités individuelles ou collectives sont organisées avec un objectif de stimulation de l'enfant. Nous favorisons ainsi la transition vers une prise en charge satisfaisante par une école ou un service d'accueil de jour.

Le Petit Pont propose également des semaines de stage durant les congés scolaires. Le stage est l'occasion de vivre des moments collectifs enrichissants pour les enfants.

L'horaire et le prix varient en fonction des activités proposées et sont communiqués avant l'inscription. Les enfants sous convention d'accompagnement avec le SAPHAM bénéficient d'un tarif préférentiel aux stages.

L'EQUIPE ADULTES

Coordination : Valentine BAUCHAU, infirmière

L'équipe Adultes propose un accompagnement dans diverses démarches pour les jeunes à partir de 16 ans et pour les adultes, en vue de favoriser leur inclusion dans la société.

Notre équipe mobile aide ainsi la personne dans ses démarches administratives et l'incite à veiller à sa prise en charge médicale. Elle lui apporte un soutien psychologique. Elle recherche avec elle des activités pour conserver ou développer ses liens sociaux. .

Nous construisons avec le bénéficiaire un projet de vie satisfaisant et, de manière générale, nous l'accompagnons dans la mise en œuvre de ce projet personnel. Nous l'aidons, s'il le souhaite, dans la recherche d'un travail ou de toute forme d'insertion professionnelle, d'activités citoyennes ou d'activités de loisir. Nous accordons une importance particulière au choix de son lieu de vie.

Nos activités supplémentaires :

Le Répit

Ces ateliers hebdomadaires proposent des activités adaptées de loisirs aux personnes reconnues "de grande dépendance" par le service Phare. Chacun peut y participer à la vie en petit groupe et évoluer dans ce domaine. Les activités peuvent être individuelles ou collectives, selon les besoins du participant. Les familles ont ainsi l'occasion de se consacrer un peu de temps.

Nous veillons à favoriser la transition vers une prise en charge satisfaisante pour la personne dans une institution si la famille le souhaite. Nous travaillons en réseau avec d'autres services bruxellois offrant du répit ou des courts-séjours, afin d'offrir à la personne de grande dépendance un éventail varié de solutions d'accueil ponctuelles, récurrentes ou durables, selon ses besoins ou le souhait de ses proches.

Nos ateliers se déroulent du lundi au jeudi entre 9h30 et 16h, et peuvent être fréquentés un ou deux jours par semaine. Le tarif d'accueil est de 10€ par journée, facturés mensuellement et payables sur le compte de l'asbl. Les ateliers Répit sont réservés aux personnes sous convention d'accompagnement avec le SAPHAM (ou avec un autre service d'accompagnement: dans ce cas la convention précisera les objectifs respectifs de chaque service).

Le SELOHAM : organisation de loisirs pour adolescents et adultes :

Le SELOHAM organise des **activités** variées et diversifiées ainsi que des **journées** d'excursion de manière à répondre aux envies de publics différents.

Plusieurs **week-ends** et un **séjour** sont proposés pendant l'année. On y privilégie avant tout le plaisir et la détente, le changement de cadre et une occasion d'étendre son réseau de relations.

L'horaire et les prix varient en fonction des activités proposées.

Les ateliers Zimzigo du mercredi sont destinés, en priorité, aux personnes ne bénéficiant d'aucune activité et visent à leur permettre d'être en relation avec d'autres.

Ces ateliers de loisirs et de lien social se déroulent de 9h30 à 16h. Le tarif d'accueil est de 10€ par journée.

Conditions générales – la Récré

Téléphone : 02/504.90.20

La Récré porte à la connaissance des parents le Règlement d'Ordre Intérieur qui leur est applicable, selon le modèle proposé par l'ONE.

Projet d'accueil

La Récré est un lieu d'accueil spécialisé pour enfants présentant ou susceptibles de présenter un retard de développement et qui bénéficient d'un accompagnement du SAPHAM.

Ces enfants sont âgés de 0 à 6 ans.

Notre équipe spécialisée aborde tous les apprentissages de manière ludique et en ayant toujours en tête la notion de plaisir partagé avec l'enfant.

La Récré veille à ce que toutes les activités proposées à l'enfant répondent au mieux à ses attentes et ses besoins.

Objectifs

- ♦ offrir à l'enfant un espace de vie intermédiaire entre la maison et l'école ;
- ♦ permettre à l'enfant d'expérimenter une séparation en douceur avant l'entrée dans une structure telle que la crèche, l'école,...
- ♦ développement de la socialisation : élargissement du champ relationnel de l'enfant par sa rencontre avec d'autres enfants et adultes ;
- ♦ développement de l'autonomie (motrice, alimentaire, apprentissage de la propreté, apprentissage de l'hygiène corporelle)
- ♦ prise de conscience de l'identité de l'enfant avec découverte de ses capacités motrices, cognitives, langagières,... et de ses limites ;
- ♦ expériences psychomotrices diversifiées ;
- ♦ préparation et accompagnement à l'intégration scolaire ;
- ♦ collaboration avec les personnes impliquées dans le projet éducatif de l'enfant ;
- ♦ permettre aux parents de prendre du recul et de se consacrer du temps.

Moyens

- ♦ adaptation des activités au rythme de l'enfant dans un espace structuré;
- ♦ lieu de vie sécurisant, structuré au niveau de l'espace et du temps de manière à donner à l'enfant les repères nécessaires ;
- ♦ apprentissages personnalisés ;
- ♦ jeux éducatifs adaptés et matériel de psychomotricité ;
- ♦ sorties récréatives (participation obligatoire);

- ♦ participation aux réunions de concertation des enfants fréquentant un autre lieu de vie (école, garderie...);
- ♦ offrir un-espace d'écoute ouvert aux parents.

Surveillance médicale et vaccination

Lorsqu'un enfant est confié à un milieu d'accueil, les parents doivent fournir un certificat médical spécifiant l'état de santé de l'enfant et, le cas échéant, les implications éventuelles sur les aspects collectifs de la santé. Le certificat médical précise également les vaccinations déjà réalisées ainsi que les médicaments habituellement prescrits à l'enfant.

Sauf décision médicale, tout enfant est vacciné selon les modalités déterminées par l'ONE dans le cadre du schéma élaboré par la Communauté française.

En cas d'accident ou d'urgence, le service de garde de l'hôpital le plus proche sera consulté.

Absences

Un enfant malade ne pourra pas être accepté à la Récré afin de ne pas menacer la santé des autres enfants. Aucun médicament ne sera administré sans autorisation médicale.

Les parents doivent prévenir le service le plus tôt possible et informer rapidement de la date du retour prévu, sinon le prix de chaque journée concernée reste dû.

Si pendant la période d'accueil des symptômes de maladie venaient à apparaître (fièvre, vomissements, etc...), les parents seront immédiatement contactés afin de pouvoir prendre leurs dispositions pour venir rechercher leur enfant au plus vite.

Pour les absences de plus d'une semaine ou pour les retours après maladie contagieuse, un certificat médical peut être exigé.

Conditions de l'accueil

1. Le SAPHAM a souscrit les assurances obligatoires en matière d'accueil d'enfants et d'activités intérieures et extérieures avec des enfants, couvrant notamment les dommages commis par son personnel contractuel ou bénévole. Les parents sont vivement invités à souscrire eux-mêmes une assurance familiale et une assurance type « individuelle accident » pour compléter cette couverture. Il est également conseillé d'être en règle de couverture par la mutuelle. Le SAPHAM est autorisé par l'ONE et contrôlé quant au respect de ses obligations légales.
2. En cas de retard non motivé ou anormalement prolongé, le service confiera l'enfant au service jeunesse de la police de Bruxelles.
3. Nous demandons aux parents, lorsqu'ils déposent leur enfant, de ne pas rester trop longtemps afin de ne pas perturber le déroulement des activités prévues. Il est possible de rencontrer les accueillantes sur rendez-vous.

4. Lorsque les parents sont présents dans les locaux de l'association, leur enfant (ainsi que tout autre mineur les accompagnant) sont sous leur responsabilité exclusive.
5. Afin de favoriser une intégration en douceur de l'enfant dans le milieu d'accueil, nous proposons aux parents de familiariser l'enfant progressivement. Les modalités de cette familiarisation sont décidées en accord avec les accueillantes.
6. Matériel nécessaire
 - ♦ repas de midi et une collation saine* ;
 - ♦ boissons, biberons ;
 - ♦ langes en suffisance (marqués au prénom de l'enfant) ;
 - ♦ gel lavant ;
 - ♦ une boîte de mouchoirs en papier ;
 - ♦ vêtements de rechange (marqués au prénom de l'enfant) ;
 - ♦ un doudou ;
 - ♦ en été, prévoir chapeau et crème solaire pour les sorties.

** La Récéré ne fournit aucun repas. Ceux-ci, prévus par les parents, sont servis comme suit : le petit-déjeuner se prend à la maison – une collation saine vers 10h00 (facultatif) – le dîner entre 11h30 et 12h30 – le goûter entre 15h30 et 16h00 (veiller à prévoir des fruits et des laitages. Pas de bonbons, chocolats, chips, ...).*

7. Mesures de sécurité
 - ♦ Le port de bijoux est déconseillé pour des raisons de sécurité.
 - ♦ En fin de journée, au départ de la halte-accueil, nous ne confions l'enfant qu'aux parents ou à une personne dûment mandatée pour ce rôle. Si, toutefois, une autre personne devait se présenter pour venir chercher l'enfant, celle-ci devra être en possession d'une procuration écrite signée par le parent et pouvoir faire la preuve de son identité. Aucun enfant ne sera confié à une personne de moins de 16 ans.

Conditions financières

Une participation financière est fixée à **5 €** par jour (**en plus des 45€ par semestre de la convention d'accompagnement**). Le paiement doit être effectué par virement bancaire, suivant les factures transmises par le service.

Déductibilité fiscale

Les parents peuvent déduire, fiscalement et sous certaines conditions, leurs frais de garde pour les enfants confiés à La Récéré. Pour ce faire, la responsable leur remet, en temps utile, l'attestation fiscale établie par l'ONE.

Conditions générales – le Petit Pont

Téléphone : 02/504.90.20

Le Petit Pont organise des activités de loisirs adaptées aux participants, pendant les périodes de vacances ou pendant des journées récréatives. Par loisirs, nous entendons plaisir, détente, changement de cadre, possibilité de faire des expériences diversifiées dans un cadre sécurisant.

Inscription

Une priorité d'accès aux activités du Petit Pont est accordée aux enfants qui sont sous convention avec le SAPHAM. Ces derniers bénéficient également d'un tarif préférentiel.

Lors de la première inscription, une rencontre préalable est organisée afin de faire connaissance avec l'enfant et sa famille.

Conditions d'admission :

- ◆ Compléter le dossier reprenant les données officielles ainsi que les habitudes de l'enfant
- ◆ Faire remplir le dossier médical par le médecin
- ◆ Donner un numéro de téléphone de contact pour répondre aux urgences éventuelles.

Lorsque vous recevez la confirmation que votre enfant peut participer, vous devez payer le montant attendu. Le prix varie en fonction de l'activité et selon la convention prise avec le SAPHAM. L'inscription sera prise en compte à partir de la réception du paiement.

Modalités de l'accueil

Matériel nécessaire

- ◆ le repas de midi et une collation saine* ;
- ◆ les boissons ;
- ◆ des langes en suffisance (marqués au prénom de l'enfant), si nécessaire ;
- ◆ des vêtements de rechange (marqués au prénom de l'enfant) ;
- ◆ en été, prévoir chapeau et crème solaire pour les sorties.

** Pas de bonbons, chocolats, chips, ...*

Mesures de sécurité

- ◆ Le port de bijoux est déconseillé pour des raisons de sécurité ;
- ◆ En fin de journée, nous ne confions l'enfant qu'aux parents et/ou à une personne dûment mandatée pour ce rôle. Si, toutefois, une autre personne devait se présenter pour venir chercher l'enfant, celle-ci devra être en possession d'une procuration écrite signée par le parent et pouvoir faire la preuve de son identité. Aucun enfant ne sera

confié à une personne de moins de 16 ans. En cas de retard non motivé et anormalement prolongé, l'enfant sera confié au Service Jeunesse de la police de Bruxelles.

Assurances

Le SAPHAM a souscrit aux assurances obligatoires en matière d'accueil d'enfants et d'activités intérieures et extérieures avec des enfants, couvrant notamment les dommages commis par son personnel contractuel ou bénévole. Les parents sont vivement invités à souscrire eux-mêmes une assurance familiale et une assurance « individuelle accident » pour compléter cette couverture. Il est également conseillé d'être en règle de couverture par la mutuelle.

Lorsque les parents sont présents dans les locaux de l'association, leur enfant (ainsi que tout autre mineur les accompagnant) sont sous leur responsabilité exclusive.

En cas de maladie

Un enfant malade ne pourra pas être accepté à l'activité afin de ne pas menacer la santé des autres enfants. Les parents doivent prévenir notre service le plus tôt possible. Aucun médicament ne sera administré sans autorisation médicale.

Si pendant la période d'accueil des symptômes de maladie venaient à apparaître (fièvre, vomissements, etc...), les parents seront immédiatement contactés afin de pouvoir prendre leurs dispositions pour venir rechercher leur enfant au plus vite.

En cas d'accident ou d'urgence, le service de garde de l'hôpital le plus proche sera consulté.

Conditions de remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué sans un certificat médical justifiant le désistement à l'activité.